

Rapport provisoire et Décisions de la 57^e Réunion du Comité permanent

Mardi 25 juin 2019

10:00 – 13:00 Séance plénière du Comité permanent

Point 1 de l'ordre du jour : Allocutions d'ouverture

1. Des allocutions sont prononcées par :
 - Mohamed Al Afkham, Président du Comité permanent ;
 - Grethel Aguilar, Directrice générale par intérim de l'UICN ;
 - Richard Holland, Directeur des opérations et du développement de réseaux, Wetlands International, au nom des six Organisations internationales partenaires (OIP) ; et
 - Martha Rojas Urrego, Secrétaire générale de la Convention.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire

2. Le Secrétariat attire l'attention sur le document SC57 Doc.2 Rev.1, *Ordre du jour provisoire*, et propose trois modifications, comme suit :
 - l'amendement du point 12 de l'ordre du jour, pour que le point existant, *Mandat du Comité exécutif*, se présente en alinéa sous le point *Rapport du Comité exécutif* ;
 - l'ajout d'un point de l'ordre du jour après le point 15.2, concernant l'application de la Résolution XIII.1, *Journée mondiale des zones humides* ; et
 - l'ajout d'un point de l'ordre du jour après le point 21.1 *Rapport du Secrétariat sur la COP13*, pour inclure un rapport verbal du Secrétariat sur le Prix Ramsar pour l'innovation.
3. La France propose d'inclure un point sur les contributions potentielles de la Convention au prochain Congrès mondial de la nature de l'UICN qui aura lieu à Marseille en 2020. Il est suggéré d'en faire un point séparé après le point 17 de l'ordre du jour, *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et institutions internationales*.

Décision SC57-01 : Le Comité permanent adopte l'ordre du jour provisoire avec les amendements proposés, figurant dans le document SC57 Doc.2 Rev.2.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption du programme de travail provisoire

4. Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.3, *Programme de travail provisoire*, et comme suggéré par le Sous-groupe sur les finances, propose de déplacer la discussion du point 7 de

l'ordre du jour, *Questions financières et budgétaires*, à la matinée du vendredi 28 juin. Le Secrétariat propose de déplacer les points 11 (*Rapport final de chacun des présidents des groupes de travail supprimés*) et 12 (*Rapport du Comité exécutif*) au mardi 25 juin.

5. La République de Corée intervient pour suggérer de déplacer au mardi 25 juin la discussion du point 26 de l'ordre du jour, *Ville des Zones Humides accréditée : Orientations pour la période triennale 2019-2021*.

Décision SC57-02 : Le Comité permanent adopte le programme de travail provisoire avec les amendements proposés, figurant dans le document SC57 Doc.3 Rev.1.

Point 4 de l'ordre du jour : Admission des observateurs

6. Le Secrétariat présente les paragraphes essentiels du document SC57 Doc.4, *Admission des observateurs*.

Décision SC57-03 : Le Comité permanent admet les observateurs énumérés dans le document SC57 Doc.4.

Point 5 de l'ordre du jour : Rapport de la Secrétaire générale

7. La Secrétaire générale résume les travaux du Secrétariat entre le 29 octobre 2018 et le 15 avril 2019, décrits dans le document SC57 Doc.5, en cinq domaines thématiques :
 - Renforcement des services fournis aux Parties contractantes en matière de prises de décisions et de transparence ;
 - Pertinence croissante des zones humides et de la Convention par rapport aux objectifs de la politique mondiale de développement durable ;
 - Renforcement du soutien à la Convention et facilitation de sa mise en œuvre ;
 - Amélioration de la visibilité des zones humides et de la Convention ; et
 - Un Secrétariat à l'efficacité renforcée.
8. Les participants félicitent les Émirats arabes unis pour le succès de la 13^e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP13) et la Secrétaire générale pour son excellent travail qui a permis de mettre la Convention sur un pied financier et opérationnel solide. Plusieurs Parties estiment que, depuis deux ans, le Secrétariat Ramsar a fait des progrès considérables en matière d'efficacité et de responsabilité et qu'il est aujourd'hui bien mieux à même de permettre aux Parties d'appliquer la Convention.
9. L'Algérie, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche au nom des Parties contractantes européennes, la Bolivie (État plurinational de), la Chine, la Colombie, le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique, l'Iran (République islamique d'), le Japon, le Kenya, le Mexique, l'Ouganda, la République dominicaine, la Suède, le Tchad et l'Uruguay interviennent dans la discussion.

Point 6 de l'ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur la gestion

10. Le Président du Comité permanent, en sa qualité de Président du Groupe de travail sur la gestion, présente le rapport du Groupe qui figure dans le document SC57 Com.3. Il résume le processus entrepris pour constituer le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST).

11. Le Vice-Président du Comité permanent (Suède), en sa qualité de Président du Groupe de surveillance des activités de CESP, souligne le processus entrepris pour constituer le Groupe de surveillance des activités de CESP, comme résumé dans le même document.
12. La Secrétaire générale attire l'attention sur des incohérences dans les Résolutions en vigueur concernant la constitution du Groupe de surveillance des activités de CESP et la complexité du processus de nomination pour le GEST, notant qu'il est souhaitable d'établir de nouveaux Groupes avant la COP14, et demande des orientations du Comité permanent sur la marche à suivre.

Décision SC57-03 : Le Comité permanent approuve la nomination des membres suivants du Groupe de surveillance des activités de CESP :

- **Présidence : Suède (titulaire de la vice-présidence du Comité permanent) ;**
- **Vice-présidence : Lisa Rebelo (titulaire de la vice-présidence du Groupe d'évaluation scientifique et technique) ;**
- **Australie ;**
- **États-Unis d'Amérique ;**
- **Honduras ;**
- **Népal ;**
- **Ouganda ;**
- **Ukraine ;**
- **Correspondants CESP ONG de l'Iraq et du Soudan ; et**
- **Wildfowl & Wetlands Trust (WWT), comme Organisation internationale partenaire.**

Décision SC57-04 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de contacter les organismes appropriés en vue d'élaborer des processus révisés pour nommer les membres du Groupe de surveillance des activités de CESP et du GEST.

Point 8 de l'ordre du jour. Problèmes urgents d'utilisation rationnelle des zones humides devant recevoir une attention accrue
--

13. Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.8, qui résume les informations extraites de différentes sources, notamment :
 - les *Perspectives mondiales des zones humides* ;
 - le document COP13 Doc.11.1, *Application au niveau mondial*, un rapport qui passe en revue les Rapports nationaux soumis à la COP13 ;
 - les évaluations des Nations Unies, y compris le *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau* et le rapport GAR (*Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction*) ; et
 - le *Global Risks Report* du Forum économique mondial.
14. Les participants félicitent le Secrétariat pour ses travaux, notant l'ampleur des défis à relever et la nécessité de fixer des priorités et de trouver des ressources. Ils soulignent l'importance des changements climatiques et de la restauration des zones humides et le besoin de disposer d'inventaires complets et fiables des zones humides et insistent sur la nécessité permanente de sensibiliser et l'importance fondamentale des capacités des Parties contractantes et de leurs ressources humaines et techniques.
15. L'Arménie, l'Australie, la Bolivie (État plurinational de), le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique, l'Iran (République islamique d'), l'Ouganda au nom des Parties de la région Afrique, la République dominicaine et l'Uruguay interviennent dans la discussion.

16. Les Parties contractantes examinent les meilleurs moyens d'appliquer cette information, par exemple en mettant à jour les orientations et en déterminant les lacunes qu'elles contiennent et invitent le Président et le GEST à réfléchir au moyen de refléter ces défis urgents dans les discussions qui suivront concernant le plan de travail du GEST pour la période triennale.
17. Le Président du Comité permanent établit un groupe informel composé de l'Algérie, de l'Australie, de l'Autriche, du Bhoutan, des États-Unis d'Amérique, du Japon et de l'Uruguay qu'il charge d'examiner le document plus à fond et de faire des suggestions concernant de futurs points prioritaires, à présenter à une séance ultérieure.

Point 9 de l'ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur l'examen du Plan stratégique de la Convention de Ramsar

18. L'Ouganda, en tant que Président nouvellement élu du Groupe de travail, résume le rapport du Groupe, qui figure dans le document SC57 Com.4. Il rappelle les tâches décrites, pour le Groupe de travail, dans l'annexe 1 de la Résolution XIII.5, *Révision du quatrième Plan stratégique de la Convention de Ramsar*, qui devraient culminer par la soumission d'une proposition de projet de résolution à la 59^e Réunion du Comité permanent, au début de 2021.
19. Il importe de nommer rapidement un consultant, de manière transparente, pour permettre la soumission d'un projet bien avancé à la 58^e Réunion du Comité permanent. L'attention est attirée sur le petit nombre de réponses des Parties contractantes au questionnaire d'évaluation de l'application du Plan stratégique actuel.

Décision SC57-05 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de communiquer l'évaluation de la liste courte des candidats aux membres du Groupe, et d'associer le Président du Groupe de travail aux entretiens avec les candidats sélectionnés pour le poste de consultant.

Décision SC57-06 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de procéder rapidement à la nomination du consultant et au lancement du projet de plan de travail afin qu'il ait bien progressé avant la fin de 2019 et qu'un projet de rapport bien avancé puisse être soumis à la 58^e Réunion du Comité permanent, en 2020.

Décision SC57-07 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat d'organiser une première réunion avec le consultant choisi, pour définir un calendrier détaillé et les produits, à la lumière des processus existants tels que la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB COP15) en octobre 2020 et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Décision SC57-08 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de chercher à obtenir d'autres réponses des Parties contractantes au questionnaire sur l'application du Plan stratégique actuel et invite les représentants régionaux du Comité permanent à encourager les Parties de leurs régions respectives à y répondre.

Décision SC57-09 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de finaliser le plan de travail du Groupe de travail en tenant compte des discussions de sa réunion du 24 juin 2019.